

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/607

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 juin 2025

OBJET :

**CONCOURS DES
MAISONS FLEURIES**

2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : *Aucune*

Excusées : Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Madame Virginie VIEVILLE, Adjointe en charge de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que le concours des maisons fleuries, a de nouveau été proposé cette année aux Chaumontellois.

Afin de récompenser les participants, il a été décidé d'octroyer un bon d'achat auprès du magasin GAMM VERT à Villaines-sous-Bois d'un montant de :

- 100 € pour l'heureux gagnant ;
- 40 € pour le second ;
- 20 € pour le troisième ;

Un lot de consolation sera offert pour tous les autres participants

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le versement de ces bons d'achats tels que déterminés ci-dessus.

Considérant l'avis de la commission Association, Vie Locale et Evènementiel en date du 26 mai 2025 ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **14**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

APPROUVE le versement des bons d'achats à valoir dans le magasin GAMM VERT à Villaines-sous-Bois afin de récompenser les gagnants du concours des Maisons Fleuries.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#